

Bulletin de Nouvelles CSTU

Étapes pour un retour sécuritaire au Nunavik

Vous devez compléter l'ensemble des étapes afin d'assurer votre embarquement.

1. Autorisation de voyage et plan de quarantaine

Pour un retour en toute sécurité, vous devez d'abord remplir le NTAA (Nunavik territory access autorisation). Vous pouvez remplir le sondage dès votre réservation de vol si vous connaissez votre plan de quarantaine. **Attention** celui-ci doit être rempli minimalement 72 heures avant votre départ du sud. Vous devez vous rendre au <https://nunavik.canvas.kc-c.ca/ntaa>. Il vous suffit de connaître votre date de retour et le lieu de votre quarantaine. Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez rejoindre la ligne info-santé Nunavik au 1-888-662-7412. Suivant l'analyse de votre questionnaire, vous recevrez une confirmation d'autorisation de voyage par courriel. Assurez-vous d'avoir ces documents avec vous lors de votre départ.

2. Quarantaine

La Quarantaine est une mesure obligatoire et efficace **pour tous les voyageurs**. Elle doit être de 14 jours et peut-être faite entièrement au sud ou au nord ou encore elle doit être une combinaison des deux. Pendant votre quarantaine vous devez vous isoler, si vous n'êtes pas seul et que vous ne pouvez pas éviter les contacts directs votre maisonnée devra faire la quarantaine avec vous. Vous pouvez quitter la maison le temps du voyage au nord.

Exception :

Pour les Travailleurs critiques dont l'absence entraînerait une rupture des services essentiels. Le travailleur peut être autorisé au travail à condition qu'il respecte les mesures de préventions.

- Privilégier le télétravail lorsque cela est possible;
- Organiser l'espace de travail en respectant une distanciation de 2 mètres, délimiter l'espace et avoir des équipements dédiés, éviter le contact avec la clientèle.
- Le masque de procédure (masque chirurgical) doit être porté en tout temps ;
- La visière ou les lunettes de protection sont requises si les autres personnes à moins de 2 mètres
- Une hygiène des mains rigoureuse doit être observée en tout temps;

En dehors des heures de travail : Les travailleurs doivent respecter une quarantaine stricte.



Consignes de quarantaine :

Surveillez vos symptômes

Respectez les mesures de prévention

Vous pouvez faire des activités extérieures seules

Vous ne pouvez pas recevoir de visiteurs ou visitez des lieux publics

3. Dépistage de la COVID avant le départ

Un résultat négatif est obligatoire. Vous devez avoir obtenu un résultat négatif à un test effectué dans les 96 heures précédant votre départ.

Vous pouvez vous rendre à la clinique des voyageurs et prendre un RDV au :

Tél. au 1-514-341-8888 ou sans frais au 1-833-341-3888

Ou par courriel : rdv-ntc.nrbhss@ssss.gouv.qc.ca

4. Questionnaire pré-embarquement

À votre arrivée à l'aéroport, vous devrez remplir un questionnaire pré-embarquement relatif à votre santé. Les personnes ayant des symptômes ou étant en isolation ne seront pas admises sur le vol.

[Le port du masque est obligatoire à bord de tous les vols régionaux au Nunavik.](#)

2^e dépistage COVID

5. Un second test COVID est nécessaire au 7^e jour suivant votre arrivée. Il est de votre responsabilité de prendre rendez-vous avec les CLSC de sa communauté.

*Une compensation est disponible pour vos frais de déplacement à la clinique. Votre employeur accepte de vous dédommager pour le kilométrage entre votre domicile et la clinique de dépistage. Vous devez utiliser le code **414020** sur votre feuille de temps. Vous devez aussi avoir en votre possession une preuve d'adresse de la clinique.